

N°2021-12/70B

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET EQUIPEMENTS DE L'ESPACE AQUASUD A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE 66 DE PROMOTION ET DE FORMATION DES ACTIVITES AQUATIQUES.

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	8
En exercice :	10	Contre :	0
Présents :	7	Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO.

Absents excusés : Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU.

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU.

Date de convocation : 24 novembre 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de l'examen de recyclage du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur, l'Association Départementale 66 de Promotion et de Formation des Activités Aquatiques a sollicité la Communauté de Communes Sud Roussillon pour la mise à disposition de l'Espace Aquasud.

Les équipements seront loués pour un montant de 25 euros/ligne d'eau et par heure. Cette mise à disposition se déroulera sur 3 demi-journées consécutives durant les vacances scolaires de la Toussaint 2022 (dates à définir ultérieurement) afin de pouvoir pratiquer ses activités aquatiques en lien avec le CAEPMNS

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** de conclure avec l'Association Départementale 66 de Promotion et de Formation des Activités Aquatiques une convention de mise à disposition, ci-annexée ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20211201-2021-12-70B-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

Pour extrait conforme
Le Président

